

Gestionnaire	Code de la prescription générale	Prescription générale	Code de la prescription particulière	Prescription particulière
Conseil Départemental du Bas-Rhin (CD67)	PGCD67	Seuls les convois dont la longueur est inférieure ou égale à 30 m et la largeur est inférieure ou égale à 6 m sont autorisés. Sur les routes à 2x2 voies séparées par un terre plein central, le véhicule pilote devra suivre le convoi. Pour tout convoi avec le CD, veuillez utiliser l'adresse mail suivante : <a href="mailto:log-transport@ccparmedisrhay-rhin.fr">log-transport@ccparmedisrhay-rhin.fr</a> . Afin de connaître les travaux en cours ou à venir sur le réseau routier, veuillez consulter le site <a href="http://www.infobasrhin.fr">www.infobasrhin.fr</a> .	PP1CD67	Wissembourg : Lorsque le gabarit du convoi nécessite de franchir le giratoire RD 3 RD 265 en contre-sens, prendre contact avec la gendarmerie de Wissembourg au 03 88 94 01 02 au minimum 48h avant le passage du convoi. Sans LAUTERBOURG - HAGUENAU.
		Conformément aux dispositions du 8 août 2011, modifiant l'arrêté du 4 mai 2006, relatives aux escortes des convois par les forces de l'ordre, les dimensions des convois imposent l'accompagnement par l'EDSR, dans les cas suivants : RD 1083 : Modalités de circulation et franchissement des OA -> se référer à l'annexe 8 au présent arrêté. Attention : RD 1083 sous gestion Eurostropole de Strasbourg à partir de Fegersheim ou remanant vers le Nord. passage de frontière : tous les convois dont la largeur supérieure à 4,5m au niveau des RD 2 à Garbolheim, RD 4 à Rappelsheim, RD 424 à Mackwillheim, giratoire RD3/RD 263 à Aherstadt, lorsque le gabarit du convoi nécessite de franchir le giratoire en contre-sens. Prendre contact avec l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (EDSR) au 03 88 37 53 32, 15 jours avant le passage.	PP2CD67	RD 1083 : modalités de circulation et de franchissement des OA -> se référer à l'annexe 8 au présent arrêté. En cas de défaut convoi sur une barrière au niveau des bornes des échangeurs de la RD1083, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 88 33 81 15 afin que le défilet soit constaté et évité toute mise en cause. Infirmer 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail <a href="mailto:infotd.erdstein@bas-rhin.fr">infotd.erdstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et de l'heure prévisionnelle de passage du convoi et d'éventuelles et de formettes des glissières de sécurité.
			PP3CD67	Passage de frontière limité à 80t.
			PP4CD67	RD426 Mersthalheim au niveau de la mairie : virage à 90°, interdit au convoi > 30m de longueur.
Ouvrages d'art gérés par le CD67	PGCD0A67	La circulation sur ouvrage d'art doit s'effectuer dans les conditions suivantes : - afin de ne pas générer d'effets dynamiques non souhaités, le convoi évite toute manœuvre impulsive sur l'ensemble des ouvrages d'art, - circulation du convoi seul, au pas et dans l'axe de la chaussée pour une chaussée bidirectionnelle et dans l'axe des voies sur une chaussée à 2 x 2 voies.	PP1CD0A67	Ouvrage interdit aux convois de plus de 44t.
Ville d'Obenheim	PGOBE	Pour tout accès dans l'agglomération d'Obenheim, le transporteur informe la police municipale de la ville au moins 48h avant le passage de chaque convoi par mail : <a href="mailto:police@obenheim.fr">police@obenheim.fr</a>		
Ville de Sélestat	PGSEL	La traversée de l'agglomération de SÉLESTAT est interdite de 7h00 à 8h30, 11h30 à 14h15 et de 16h45 à 19h00. Les informations de passages sont à transmettre au moins 48h à l'avance à l'attention de la Direction des Infrastructures de Voie par mail : <a href="mailto:villes@selestat.fr">villes@selestat.fr</a> et par téléphone au 03 88 58 85 59. Accompagnement des forces de l'ordre : Pour la traversée de SÉLESTAT, le transporteur devra se mettre en rapport avec le commissariat de Sélestat par fax au 03 90 57 77 49 ou par téléphone au 03 90 57 77 20 et par mail : <a href="mailto:dspp67-bee-selestat@interieur.gouv.fr">dspp67-bee-selestat@interieur.gouv.fr</a> , afin de définir les modalités d'accompagnement 15 jours avant le passage.		
Ville de Saverne	PGSAV	La traversée de l'agglomération de SAVERNE est interdite de 7h00 à 8h30, 11h30 à 14h15 et de 16h45 à 19h00.		
Ville d'Erstein - Krafft - Plöbsheim	PGKEP	La circulation sur la RD 468 à hauteur de ERSTEIN-KRAFFT-PLÖBSHEIM est interdite de 7h00 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 19h00.		
Ville de Hochfelden commune rattachée	PGHOCH	La traversée des agglomérations de HOCHFELDEN et SCHAFFHOUSE SUR ZORN Zorn est interdite de 7h à 8h30, de 11h30 à 14h30 et de 16h45 à 19h.		
Ville de Sarr-Union	PGSA-U	Traverse de Sarre-Union : Le transporteur doit prévenir 5 jours avant son passage au 03.88.01.14.74 ou sur adresse mail suivantes : <a href="mailto:marie@ville-sarre-union.fr">marie@ville-sarre-union.fr</a> ; <a href="mailto:mediap@ville-sarre-union.fr">mediap@ville-sarre-union.fr</a> et <a href="mailto:riadmann@ville-sarre-union.fr">riadmann@ville-sarre-union.fr</a> La traversée de l'agglomération de SARRE-UNION est interdite aux heures suivantes : Lundi : mardi, jeudi vendredi : de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 17h30 Mercredi : de 07h30 à 08h30 et de 11h30 à 12h30.		
Ville de Haguenau	PGHAG	La traversée de la ville de Haguenau est interdite de 7h00 à 8h30, de 11h30 à 14h15 et de 16h45 à 19h00 Défilé de préférence d'une semaine avant passage du convoi aux adresses suivantes : <a href="mailto:ilam.wurt@agglo-haguenau.fr">ilam.wurt@agglo-haguenau.fr</a> et <a href="mailto:deplacement@agglo-haguenau.fr">deplacement@agglo-haguenau.fr</a>		
Ouvrages gérés par le SNCF	PGSNCF67	Franchissement des passages à niveau : lorsque les conditions de l'article 12 de l'Arrêté du 4 mai 2006 modifié ne prévoient être remplis, contacter la division de l'Équipement de la S.N.C.F. (3 bd du Président Wilson 67083 STRASBOURG) par téléphone au 03.88.75.43.40, par télécopie au 03.88.75.43.90 ou par mail : <a href="mailto:rp-passage@seau.infra@sema-rh.com">rp-passage@seau.infra@sema-rh.com</a> . Il au moins 48h à l'avance.	PP1SNCF67	Passage à niveau présentant des difficultés de franchissement pour les convois routiers à faible garde au sol.
		La circulation sur ouvrage d'art doit s'effectuer dans les conditions suivantes : le plus proche possible de l'axe, à raison d'un seul véhicule sur l'ouvrage ou la travée et en évitant absolument de fermer l'axe du franchissement.	PP2SNCF67	Avis favorable formel du gestionnaire obligatoires pour emprunter l'OA si la masse du convoi est supérieure à 85t.
Ouvrages d'art gérés par la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)	PGSANEF0A67	La circulation sur ouvrage d'art doit s'effectuer dans les conditions suivantes : le plus proche possible de l'axe, à raison d'un seul véhicule sur l'ouvrage ou la travée et en évitant absolument de fermer l'axe du franchissement.	PP1SANEF0A67	Avis favorable formel du gestionnaire obligatoires pour emprunter l'OA si la masse du convoi est supérieure à 72t.
Direction Interdépartementale des Routes Est (DIRÉ)	PGDIRÉ67	Seuls les convois dont la longueur est inférieure ou égale à 25m et la largeur est inférieure ou égale à 3 m sur autoroute, et 4 m sur routes nationales sont autorisés. La circulation de ces convois est autorisée de 9h à 18h00 et de 20h30 à 6h30. Les convois nécessitant des mesures d'exploitation particulières (contre-sens, basculement, démontage d'équipements de la route, etc.) n'ont pas dans le cadre de cette procédure mais dans le cadre d'une demande d'autorisation sur itinéraire (autorisation cas par cas). La vérification des hauteurs sous ouvrages est de la responsabilité du transporteur. Le transporteur informe les CEI concernés par le passage du convoi par mail au moins 10 jours avant la date de passage. La liste des CEI est jointe en annexe 10 au présent arrêté. Le document doit indiquer les caractéristiques du convoi, la date de passage de celui-ci et l'heure approximative d'arrivée sur le secteur du centre autorité. Les chantiers routiers étant prioritaires sur les convois exceptionnels, il appartient au pétitionnaire de se renseigner auprès des CEI précisés sur l'éventuelle programmation de chantiers pendant la période visée. Les dates de passage du convoi seront fixées en conséquence.  GRUES AUTOMOTRICES : - ensemble de résine accessible jusqu'à 60 tonnes/5 essieux et 72 tonnes/6 essieux sauf échangeur A4-Reichstett où seul le mouvement d'échangeur avec l'Ouest (Vorderbühl) est autorisé.  Accompagnement des forces de l'ordre :  Pour les convois strictement supérieurs à 4 mètres de large ou à 72 tonnes, accompagnement par la C.R.S. Lorraine-Alsace détachement de Strasbourg. Prendre contact 15 jours à l'avance par téléphone au 03 88 77 72 50.	PP1DIRÉ67	Lors du franchissement de l'ouvrage par un convoi allant jusqu'à 72 tonnes, seuls des véhicules légers peuvent se trouver sur l'ouvrage simultanément au convoi. Aucune prescription de vitesse n'est imposée dans ce cas.

Port Autonome de Strasbourg (PAS)	PGPASPN	L'ouvrage situé en face des établissements GRIMMEISEN et reliant la rue de la Rochelle à la rue de Saint-Nazaire est interdit aux convois exceptionnels. Le convoi souhaitant accéder à la rue de Saint-Nazaire devra le faire par franchissement du PN14 dont les modalités d'utilisation sont précisées en annexe 9 (à défaut, elle doivent obligatoirement être demandées au gestionnaire à l'adresse suivante : pas@strasbourg-port.fr).	PPIPASOA : Franchissement de l'axe Sud - <b>avis favorable formel du gestionnaire obligatoire pour emprunter l'OA si la masse du convoi est supérieure à 82 tonnes</b> , envoyer la demande à accueil@strasbourg-port.fr  PP2PASOA : Franchissement dans l'axe et à 20km/h maximum
Euremétropole de Strasbourg (EMS)	PGEMS	Avant tout passage sur le réseau de l'Euremétropole de Strasbourg, un délai de prévenance d'une semaine est à respecter. Les informations de passages sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : voiepubliques-centretechnique@strasbourg.eu  Informations de passage dans Strasbourg intra-muros : danied.achi@strasbourg.eu et voiepubliques-centretechnique@strasbourg.eu et Sine-PCTrinfo@strasbourg.eu  Accompagnement des forces de l'ordre : Strasbourg et son environnement (3ème catégorie)  Conformément aux dispositions prévues au 5ème alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié, relatif aux règles d'accompagnement local des convois par les forces de l'ordre, pour la circulation sur les bords communaux de Strasbourg, Lingolsheim, Eckbolsheim, Oberhausbergen, Nieckertausbergen, Schillingheim, Hoenheim, Mandelsheim (entièrement de Strasbourg), le transporteur se mettra obligatoirement en rapport avec la DSPS par téléphone au 03 90 23 17 14, pour définir les modalités d'accompagnement en vigueur, 15 jours avant le passage (4ème alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié).  sous Port Autonome de Strasbourg (3ème catégorie) et points singuliers type contre-sens (toutes catégories)  Conformément aux dispositions prévues au 5ème alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié, relatif aux règles d'accompagnement local des convois par les forces de l'ordre, le transporteur se mettra obligatoirement en rapport avec la DSPS par téléphone au 03 90 23 17 14 pour définir les modalités d'accompagnement en vigueur, 15 jours avant le passage (4ème alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 4 mai 2006 modifié).  DRAMWAY : - le franchissement des plates-formes Tram doit s'effectuer à une vitesse de 5km/h - consultation du service des installations fixes obligatoire en cas de franchissement pour les convois dont la hauteur est supérieure à 4,50m aux coordonnées suivantes : fikr@ctis-strasbourg.fr, téléphone : 03 88 77 70 13.  Attention : RD 1083 sous gestion Euremétropole de Strasbourg à partir de Fegersheim en remontant vers le Nord ; modalités de circulation et de franchissement des OA → se référer à l'annexe 8 au présent arrêté.	PPIEMS : Traversée de Lingolsheim ; délai de prévenance de 24h avant passage du convoi à l'adresse suivante : technique@eckbolsheim.fr  Contre-maître de hauteur et de longueur au niveau de la jonction RD445-RD1082 : en cas de longueur supérieure à 20 m ou de hauteur supérieure à 4,10 m l'emport de la rue d'Eckbolsheim est obligatoire. Pour cela il convient de prendre contact avec l'AST au 03 88 28 12 12 pour l'ouverture des portails sur PN2 situés rue d'Eckbolsheim.  PP2EMS : L'accès au centre-ville de Strasbourg, délimité par la ceinture d'era (III et fosse de faux-Rempart) est strictement interdit en dehors du toute demande de recouvrement.  PP3EMS : Bockheim : Au carrefour rue Georges Berger et main de Brumath, la giratoire peut poser des problèmes en fonction de la longueur du convoi. Pour les convois dont la hauteur est supérieure à 4,50 m la consultation de la CTS pour le passage sur la plate-forme du tramway rue du Marais est obligatoire 48h avant le passage du convoi.  PPIEMS : Mandelsheim : Délai de prévenance de deux jours convois avant passage du convoi aux coordonnées suivantes : Wirtz@eckbolsheim.fr, 03 88 20 01 70, accueil@mandelsheim.fr. Prendre également contact avant le passage sous le pont SNCF (RD 803) en cas de dépassement et repère des garde-corps.  PPIEMS : Ouvrage d'art Sciffelweyestheim sur RD 263 franchissant l'A4 - <b>avis favorable formel du gestionnaire obligatoire pour emprunter l'OA si la masse du convoi est supérieure à 72 tonnes</b> - nerbert.muller@strasbourg.eu  PPIEMS : Eckbolsheim : Pour les convois de 3ème catégorie dans le sens sud-nord, passage à contre sens dans la rue d'Oberhausbergen. Prévenir les services de la mairie 48h avant le passage de chaque convoi par mail aux deux adresses suivantes : police@eckbolsheim.com et technique@eckbolsheim.com  PP2EMS : Entzheim, le transporteur devra se mettre en rapport avec le service technique de la mairie d'Entzheim, M. CECCONI par téléphone au 03 88 68 81 90, par fax 03 88 68 96 36, ou par mail m.cecconi@entzheim.fr.  PPIEMS : Bockheim : Emport du carrefour formé par la RD408 et la RD184 interdit si la longueur du convoi est supérieure à 30 mètres de long.
Ouvrages d'art gérés par l'EMS	PGEMSOA	La circulation sur ouvrage d'art doit s'effectuer dans les conditions suivantes : afin de ne pas générer d'effets dynamiques non souhaités, le convoi évite toute manœuvre intempestive sur l'ensemble des ouvrages d'art	PPIEMSOA : Au-delà de 72 tonnes, circulation du convoi seul, au pas et dans l'axe de la chaussée pour une chaussée bidirectionnelle et dans l'axe des voies sur une chaussée à 2 x 2 voies.

Information des services gestionnaires obligatoire à partir de 4,20 de hauteur dans le sens Nord-Sud et 5,15 m dans le sens Sud-Nord.

**Échangeur de HIPSHEIM - Sens Sud-Nord. :**

Tous les transporteurs - dont le convoi dépasse 4,80 m de hauteur - empruntant la bretelle dédiée aux convois exceptionnels à hauteur de l'échangeur de Hipsheim (D207/D288/D1083) devront être équipés d'une clé pour pouvoir procéder à son ouverture/fermeture. Contacter le CTCG d'Erstein, Mr Scheibling, pour d'éventuelles informations sur les clés au 03.68.33.81.15

**Echangeur D888/D1083 jusqu'à Echangeur D207/D288/D1083 - Sens Nord-Sud.**

Le convoi devra franchir le terre-plein central. Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire. Ouverture des glissières de sécurité.

**Ouvrage d'art D1083 à Ebermunster**

Pour les convois de plus de 4,20 m de hauteur, prévenir 48 heures à l'avance : le centre autoroutier d'EBERSHEIM au 03-88-85-74-44. L'E.D.S.R. au 03-88-37-53-32 (même pour les convois déjà escortés, l'accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire. Le convoi devra franchir le terre-plein central, ouverture des glissières de sécurité.

**D129**

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant les bretelles latérales.

Pour les convois de + de 5,15 m de haut sens Sud Nord sens Nord-Sud 4.75m de haut, ouverture des glissières nécessaire.

Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire.

**D203 Sens Nord-Sud**

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant obligatoirement les bretelles latérales. Le convoi devra franchir le terre-plein central. Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire.

**D426 Sens Nord-Sud**

Le convoi devra éviter les ouvrages en utilisant obligatoirement les bretelles latérales.

**D621 Sens Nord-Sud**

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant obligatoirement les bretelles latérales.

**D621**

Échangeur D621/D1083 jusqu'à l'échangeur D207/D288/D1083.

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant obligatoirement les bretelles latérales. Le convoi devra franchir le terre-plein central.

Hauteur >4.7m

**D829 Sens Nord-Sud**

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant obligatoirement les bretelles latérales. Le convoi devra franchir le terre-plein central. Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire.

Pour la traversée de SAND, le transporteur devra se mettre en rapport avec la Mairie de SAND au 03.88.74.41.62. La limitation de vitesse à 50 km/h concernant les traversées des agglomérations est à respecter. Sortie de Sand direction Matzenheim route de Strasbourg, en cas de besoin, le convoi circulera sur l'îlot central de la chaussée et non sur le trottoir ; à cet effet, le panneau amovible existant sur l'îlot central sera déposé et reposé après passage du convoi.

**D888 Sens Nord-Sud**

Le convoi devra éviter l'ouvrage en utilisant obligatoirement les bretelles latérales. Le convoi devra franchir le terre-plein central. Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire.

**D829 Sens Sud-Nord**

Suite à l'avis de la ville de Benfeld, le passage de la RD1083 à la RD829 se fait dorénavant par la rue Joseph Siat (voir avis et plan en annexe).



L'ouverture des deux battants de la barrière devra se faire à l'aide de deux clés distinctes (elles restent prisonnières en position ouverte).

sens Sud-Nord.

Si la vérification géométrique ne permet pas la circulation par la rue Joseph Siat à Benfeld, le convoi empruntera l'itinéraire prévu dans sa demande.

### D829

Pour la traversée de SAND, le transporteur devra se mettre en rapport avec la Mairie de SAND au 03.88.74.41.62.

La limitation de vitesse à 50 km/h concernant les traversées des agglomérations est à respecter.

Sortie de Sand direction Matzenheim route de Strasbourg, en cas de besoin, le convoi circulera sur l'îlot central de la chaussée et non sur le trottoir ; à cet effet, le panneau amovible existant sur l'îlot central sera déposé et reposé après passage du convoi.

Accompagnement par l'E.D.S.R. obligatoire.

### Modalités de franchissement des OA par sens et selon le gabarit.

Point de passage	Sens Sud - Nord	Sens Nord - Sud
Giratoire Salm entre Sélestat et Ebersheim	Le convoi de catégorie 3 empruntera le shunt, dépose et repose de la signalisation amovible (chevrons) par le transporteur.	Le convoi de catégorie 3 empruntera le shunt, dépose et repose de la signalisation amovible (chevrons) par le transporteur.
Ebermunster (OA RD1083/N1083)	RAS	<b>hauteur 4.20 m</b>
		Le convoi de hauteur > 4.20 m basculera au PR 14+000 vers la section en route bi-directionnelle de la RD1083.
		Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau du terre-plein central au frais du transporteur.
		Le transporteur assurera, dès son passage, la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.
		Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.
		Informé 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.
Kogenheim (échangeur RD1083/RD203)	<b>hauteur OA 4.95 m</b>	<b>hauteur OA 4.80 m</b>
	Le convoi de hauteur > 4.95 m prendra la bretelle de sortie puis la bretelle réservée aux convois	Le convoi de hauteur > 4.80 m basculera sur chaussée opposée au PR 16+150 pour prendre à contre-sens la bretelle dédiée aux convois et de sortie de l'échangeur de Kogenheim. Re-basculement après l'échangeur de Kogenheim au PR 15+600.
	Le convoi disposera d' 1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau des terres-pleins-centraux au frais du transporteur.
	En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.

		<p>Le convoi disposera d' 1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.</p> <p>En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.</p> <p>Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.</p> <p>Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a>, de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.</p>
	<b>hauteur 5.15 m</b>	<b>hauteur 4.75 m</b>
Sermersheim (OA RD1083/RD129)	Le convoi de hauteur > 5,15 m basculera sur chaussée opposée au PR 17+300, circulera sur les bretelles de l'échangeur à contre-sens et rebasculera au PR 17+800 pour reprendre le sens normal de circulation.	Le convoi de hauteur > 4.75 m empruntera les bretelles de sortie et d'accès de l'échangeur.
	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau des terres-pleins-centraux au frais du transporteur	
	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.	
	Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.	
	Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.	
RD1083/RD829 (bretelle de sortie vers Benfeld)	Le convoi, de largeur < 5 m et de hauteur > 4,70m, pourra emprunter la RD829	Le convoi circulant sur la RD829 basculera au PR 21+300 pour reprendre le sens normal de la circulation sur la RD1083.
	En cas de fort gabarit, le transporteur sollicitera les communes traversées (Benfeld, Sand, Matzenheim) pour la prise d'un arrêté interdisant le stationnement. La charge de la mise en œuvre de la signalisation incombe au transporteur.	Ouverture et fermeture des barrières amovibles au niveau du terre-plein central au frais du transporteur.
		Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.
	Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.	
RD1083, rue Siat à Benfeld	Le convoi, de largeur > 5 m et de hauteur > 4,70 m, empruntera la Rue Siat afin de limiter les nuisances dans la traversée de Benfeld.	
	Le convoi disposera de 2 clés type triangulaires femelles 14 mm pour l'ouverture des barrières.	



	<p>En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.</p>	
	<p>En cas de fort gabarit, le transporteur sollicitera les communes traversées (Benfeld, Sand, Matzenheim) pour la prise d'un arrêté interdisant le stationnement. La charge de la mise en œuvre de la signalisation incombe au transporteur.</p>	
Sand (OA RD1083/RD606)	<b>hauteur 4,70 m</b>	<b>hauteur 4,80 m</b>
Matzenheim (OA RD1083/RD613)	<b>hauteur 4,70 m</b>	<b>hauteur 4,70 m</b>
		<p>Le convoi de hauteur &gt; 4,70 m basculera au PR 26+750 pour rejoindre la RD829.</p>
		<p>Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau du terre-plein central au frais du transporteur.</p>
		<p>Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.</p> <p>Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.</p> <p>Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a>, de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.</p>
Erstein (échangeur RD1083/RD426)	<b>hauteur 4,70 m</b>	<b>hauteur 5,05 m</b>
	<p>Le convoi de hauteur &gt; 4.70 m, prendra la bretelle de sortie de l'échangeur puis celle d'accès dédiée au convoi pour rejoindre la RD1083.</p>	<p>Bretelle des convois côté Schaeffersheim : Le convoi de hauteur &gt; 5,05m, de largeur &lt; 4 m, de longueur &lt; 30 m pourra emprunter cette bretelle des convois, sous réserve d'une vérification géométrique. Nécessité d'une ouverture et fermeture de glissières</p>
	<p>Le convoi disposera d' 1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière sur la bretelle dédiée aux convois</p>	<p>Le convoi ne pouvant circuler dans le sens normal (hauteur &gt; 5,05 m et évitement par la bretelle des convois côté Schaeffersheim) basculera sur chaussée opposée au PR 28+950, circulera à contre-sens sur l'échangeur, empruntera la bretelle dédiée aux convois, puis la bretelle de sortie et rebasculera au PR 28+450 pour reprendre le sens normal de circulation.</p>
	<p>En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.</p>	<p>Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau des terres-pleins-centraux au frais du transporteur</p>

		<p>Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.</p> <p>Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a>, de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.</p> <p>Le convoi disposera d'1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.</p> <p>En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.</p> <p>Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.</p>
Nordhouse (échangeur RD1083/OA communal)	<b>hauteur 4,70 m</b>	<b>hauteur 5,05 m</b>
	Le convoi de hauteur > 4.70 m prendra la bretelle de sortie puis la bretelle réservée aux convois	le convoi de hauteur > 5,05 m prendra la bretelle dédiée aux convois.
	Ouverture et fermeture des glissières amovibles au niveau de la bretelle des convois réalisable par le transporteur.	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité de la bretelle dédiée aux convois aux frais du transporteur au PR31+900 et au PR31+650
	En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes avant la fermeture des glissières.
		Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.
Hipsheim (échangeur RD1083/RD207)	<b>hauteur 4,80 m</b>	<b>hauteur 4,80 m</b>
	Le convoi de hauteur > 4.80 m, prendra la bretelle de sortie de l'échangeur puis celle d'accès dédiée au convoi pour rejoindre la RD1083.	Le convoi de hauteur > 4,80 m prendra, à contre-sens, la bretelle dédiée aux convois puis la bretelle de sortie de l'échangeur d'Hipsheim. Il basculera au PR 33+400 et rebasculera au PR 33+150.
	Le convoi disposera d'1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau des terres-pleins-centraux aux frais du transporteur.
	En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes au niveau du terre-plein-central avant la fermeture des glissières.
		<p>Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a>, de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.</p> <p>Le convoi disposera d'1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.</p>



		En cas de défaut constaté sur une barrière, prendre contact avec l'UTCD d'Erstein par tél au 03 68 33 81 15 afin que le défaut soit constaté, évitant toute mise en cause.
		Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.
Ichtratzheim (échangeur RD1083/RD621)	<b>hauteur 4,70 m</b>	<b>hauteur 4,70 m</b>
	Le convoi de hauteur > 4.70 m, prendra les bretelles de sortie et d'accès de l'échangeur.	Le convoi de hauteur > 4,70 m prendra la bretelle dédiée aux convois.
	Le convoi disposera d' 1 clé type triangulaire femelle 14 mm pour l'ouverture de la barrière présente dans la bretelle convoi.	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité de la bretelle dédiée aux convois, au frais du transporteur, au PR35+500 et PR35+200
		Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes avant la fermeture des glissières.  Informez 8 jours avant, l'UTCD d'Erstein, par mail : <a href="mailto:ctcg.erstein@bas-rhin.fr">ctcg.erstein@bas-rhin.fr</a> , de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.
Fégersheim (carrefour à feux RD1083/RD221/ rte de Lyon)  (gestionnaire : EMS)	<b>hauteur sous feux tricolores 5,60 m</b>	<b>hauteur sous feux tricolores 5,70 m</b>
	Le convoi de hauteur > 5,60 m pourra faire basculer le feu de circulation côté droit (accord du SIRAC au préalable pour définir les modalités <a href="mailto:Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu">Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu</a> )	Le convoi de hauteur > 5,70 m circulera à contre-sens, basculement au PR37+600 rebasculement au carrefour à feux (PR36+767).
	Le convoi de hauteur > 5,60 m pourrait prendre le carrefour à contre-sens, basculement au PR36+700 et rebasculement au PR36+767.	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau du terre-plein-central aux frais du transporteur.
	Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes avant la fermeture des glissières.
		Informez le service voies publiques de l'EMS 8 jours avant le passage, par mail : <a href="mailto:voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu">voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu</a> , et le SIRAC <a href="mailto:Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu">Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu</a> de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.  Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.
Fégersheim (carrefour à feux RD1083/Rue des Platanes)  (gestionnaire : EMS)	<b>hauteur sous feux tricolores 6,10 m</b>	<b>hauteur sous feux tricolores 5,45 m</b>
	Le convoi de hauteur > 6,10 m circulera à contre-sens, basculement au PR37+600 et rebasculement au carrefour à feux (PR38+93).	Le convoi de hauteur > 5,45 m, évitera le feu en circulant sur la hauteur libre de la bretelle tourne-à-gauche
	Ouverture et fermeture des glissières de sécurité au niveau du terre-plein-central aux frais du transporteur.	
	Le transporteur assurera, dès son passage, de la dépose et repose des cônes avant la fermeture des glissières.	
	Informez le service voies publiques de l'EMS 8 jours avant le passage, par mail : <a href="mailto:voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu">voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu</a> , <a href="mailto:Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu">Sirac-PCTrafic@strasbourg.eu</a> de la date et horaires prévisionnels d'ouvertures et de fermetures des glissières de sécurité.  Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.	



Fégersheim (carrefour à feux RD1083/Rue du Colonel Lilly  (gestionnaire : EMS)	<b>hauteur sous feux tricolores 6,10 m</b>	<b>hauteur sous feux tricolores 5,75 m</b>
	Le convoi de hauteur > 6,10 m devra prendre le carrefour à contre-sens, basculement et rebasculement niveau du carrefour à feux.	Le convoi de hauteur > 5,75 m, évitera le feu en circulant sur la hauteur libre de la bretelle tourne-à-gauche
	Accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic.	



AP 017/2107 - Annexe 9a

# INSTRUCTION LOCALE D'EXPLOITATION

-

## MODALITES D'UTILISATION DU PN14

-

### SITE DE STRASBOURG





1	29-06-15	Modification Chapitre IX + ajouts annexe 2 et 3	Spinnhirny Corentin - Socorail	Bensaha Yacine - Socorail	Gregory Guilbert - PAS
OR	05-11-12	Création du document	Vincent Gombert - Socorail	X. Fauvain - PAS	P. Fournaise - PAS
<b>Ind.</b>	<b>Date</b>	<b>Nature des modifications</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Vérifié</b>	<b>Approuvé</b>

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I.</b>	<b>LEXIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE II.</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE III.</b>	<b>OBJET – DOMAINE D’APPLICATION.....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE IV.</b>	<b>DESTINATAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE V.</b>	<b>RESPONSABILITES .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE VI.</b>	<b>DOCUMENTS DE REFERENCE.....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE VII.</b>	<b>DESCRIPTION ET PRINCIPES .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE VIII.</b>	<b>AGENTS CONCERNES .....</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE IX.</b>	<b>MODALITES D’UTILISATION DU PN14 .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 1A :</b>	<b>FICHE DE PROTECTION DU DEMANDEUR (Agent protection PN).....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1B :</b>	<b>FICHE DE PROTECTION DU RC DE STRASBOURG PORT DU RHIN .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 2 :</b>	<b>FEUILLE DE REGISTRE CLE PN14 .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 3 :</b>	<b>CONTACTS .....</b>	<b>13</b>



## CHAPITRE I. LEXIQUE

---

DFV :	Demande de Fermeture de Voie
ILE :	Instruction Locale d'Exploitation
OPE :	Opérateur Portuaire Exploitation
OPM :	Opérateur Portuaire Maintenance
PAS :	Port Autonome de Strasbourg
PN :	Passage à niveau
RC :	Responsable circulation
RSE :	Règlement de Sécurité de l'Exploitation
SRH :	Gare de Strasbourg Port du Rhin
TCS :	Terminal à conteneurs SUD

## CHAPITRE II. PREAMBULE

---

La présente instruction est créée afin de disposer d'un document conforme aux récentes évolutions du site de Strasbourg Port du Rhin dont la gestion appartient désormais aux autorités du PAS qui a confié à l'entreprise SOCORAIL les missions d'OPE et OPM.

**Il appartient au PAS de fournir la présente instruction aux entités intéressées.**

## CHAPITRE III. OBJET – DOMAINE D'APPLICATION

---

Cette instruction fixe les règles générales d'utilisation du passage à niveau n°14 situé sur le canton P20-21.

Les dispositions reprises dans la présente instruction sont à appliquer par les agents des entreprises extérieures devant franchir le PN14, du TCS et des OPM autorisés à exercer dans le domaine du PAS.

## CHAPITRE IV. DESTINATAIRES

---

Cette instruction est diffusée aux responsables des entreprises extérieures, au responsable du TCS et aux agents de l'OPE et des OPM.

## CHAPITRE V. RESPONSABILITES

---

Conformément aux exigences du RSE, le PAS est responsable de l'élaboration, la mise à jour et la diffusion de cette instruction.

La présente instruction et ses mises à jour éventuelles sont adressées aux responsables des entreprises extérieures, du TCS, de l'OPE et des OPM concernés.

Ces responsables sont garants, pour chacun en ce qui les concerne, de la diffusion en interne de l'instruction et de ses mises à jour éventuelles et de la bonne prise de connaissance par chaque agent concerné.

## CHAPITRE VI. DOCUMENTS DE REFERENCE

---

La présente instruction s'appuie sur les textes de référence suivants :

- Les textes réglementaires nationaux applicables aux voies ferrées portuaires
- Le Règlement de Sécurité de l'Exploitation du réseau ferré du PAS
- L'ILE « Manœuvres » du site de Strasbourg Port du Rhin référence DT-RFP-PR 09
- L'ILE « Protection des travaux » du site de Strasbourg Port du Rhin référence DT-RFP-PR 11

## CHAPITRE VII. DESCRIPTION ET PRINCIPES

---

Les voies 1 et 2 du canton P20 – P21 ou P21 - P20 sont équipées d'un passage à niveau de 4<sup>ème</sup> catégorie.

Les barrières de ce PN sont fermées et cadenassées en permanence et s'opposent à la circulation routière. Les clés de ces barrières sont détenues par le RC du Poste 1, par le responsable du TCS et des agents de l'OPM.

L'utilisation de ces traversées routières ne peut se faire qu'après interdiction de circulation sur le canton P20 – P21 ou P21 – P20.

La fermeture de voie peut être obtenue soit :

- Par la procédure DFV si l'utilisation de ce PN est nécessaire à la réalisation de travaux voie ou caténaire (mise en voie d'un lorry automoteur par exemple)



- Par la présente consigne pour toutes autres opérations relatives au franchissement de voies par un convoi exceptionnel.

## **CHAPITRE VIII. AGENTS CONCERNES**

---

Les agents concernés par la prise des mesures indiquées aux paragraphes suivants sont :

- Le demandeur : Agent protection PN,
- Le RC de Strasbourg Port du Rhin, chargé d'assurer la protection.

Ces agents utiliseront un carnet pré-imprimé spécifique dont le fac-similé figure en annexe 1A et 1B.

Dans le cas où une DFV est en cours lors de la demande d'utilisation du PN14, les agents concernés sont :

- Le demandeur : Agent protection PN,
- Coordonnateur maintenance,
- Le RC de Strasbourg Port du Rhin, chargé d'assurer la protection.

## CHAPITRE IX. MODALITES D'UTILISATION DU PN14

### 1/ Remise des clés

L'agent de protection PN doit se prémunir de la clé présente au Poste 1 de Strasbourg Port du Rhin (Annexe 3 : Contacts).

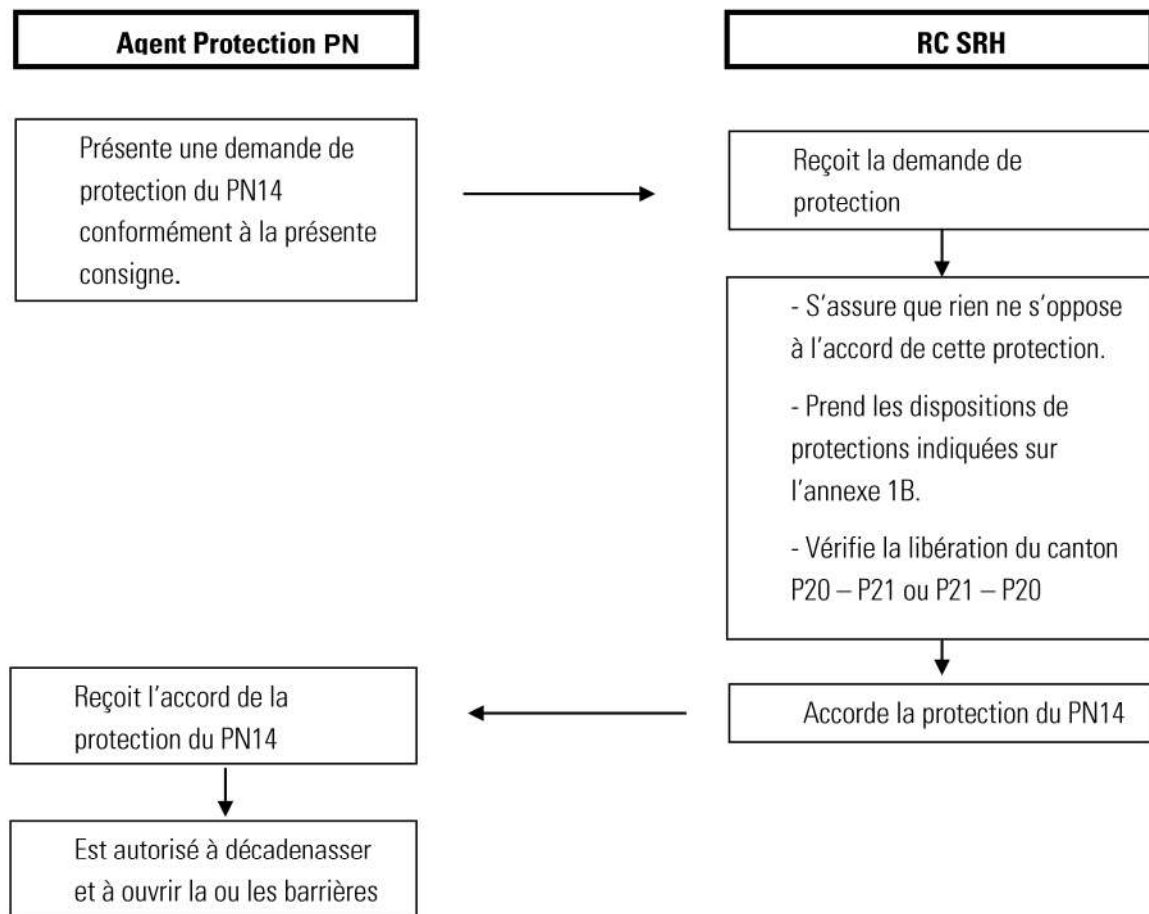
Le RC remet la clé à l'agent de protection contre émarginement de la feuille de registre clé PN14 (Annexe 2 : Feuille de registre clé PN14).

La remise de la clé n'autorise pas l'ouverture des barrières du PN14.

Au vu du nombre important de convois routiers à destination (ou en provenance) du TC Sud devant franchir le PN14, il a été mis à disposition du responsable du TC Sud un exemplaire de la clé de ce PN qu'il conviendra de remettre à l'agent de protection contre émarginement de la feuille de registre clé PN14 (modèle de l'annexe 2). Le TC Sud devra archiver les émarginements pendant une année.

### 2/ La demande de protection

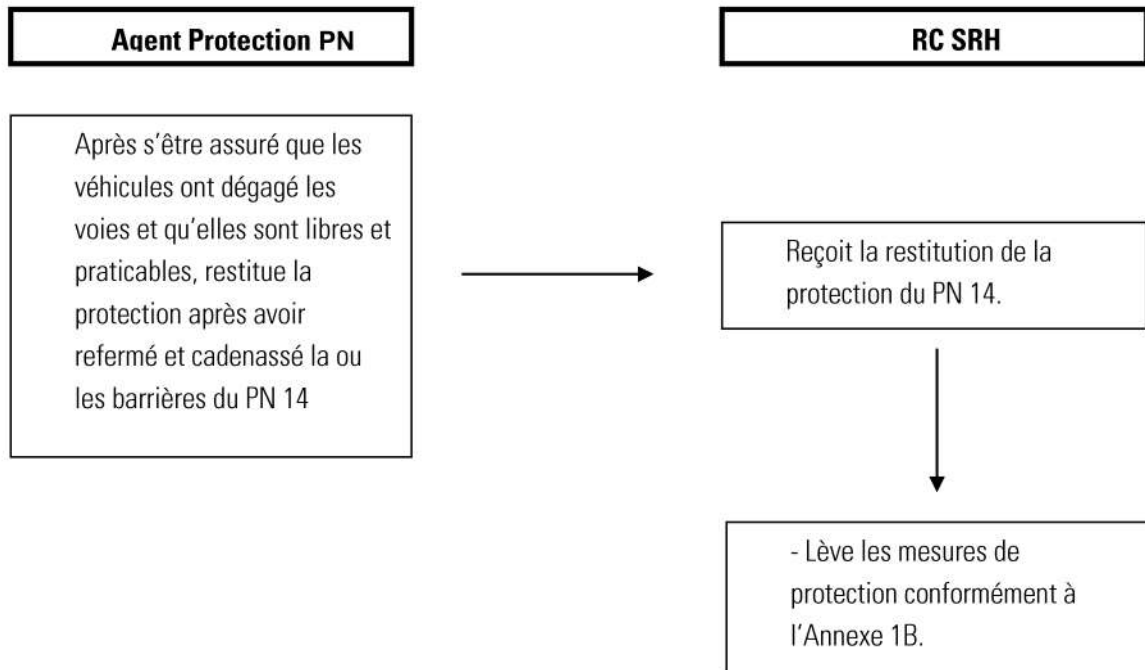
La demande est faite au RC par l'agent de protection PN par échange de dépêche (Annexe 1A : Fiche de protection du demandeur). La durée de la traversée ne devra pas excéder 15 minutes. En cas de DFV, voir Chapitre IX.5.





### 3/ Restitution de protection

A la fin de la traversée du PN14, l'agent de protection PN restitue le PN14 au RC par échange de dépêche (Annexe 1A : Fiche de protection du demandeur). En cas de DFV, voir Chapitre IX.6.



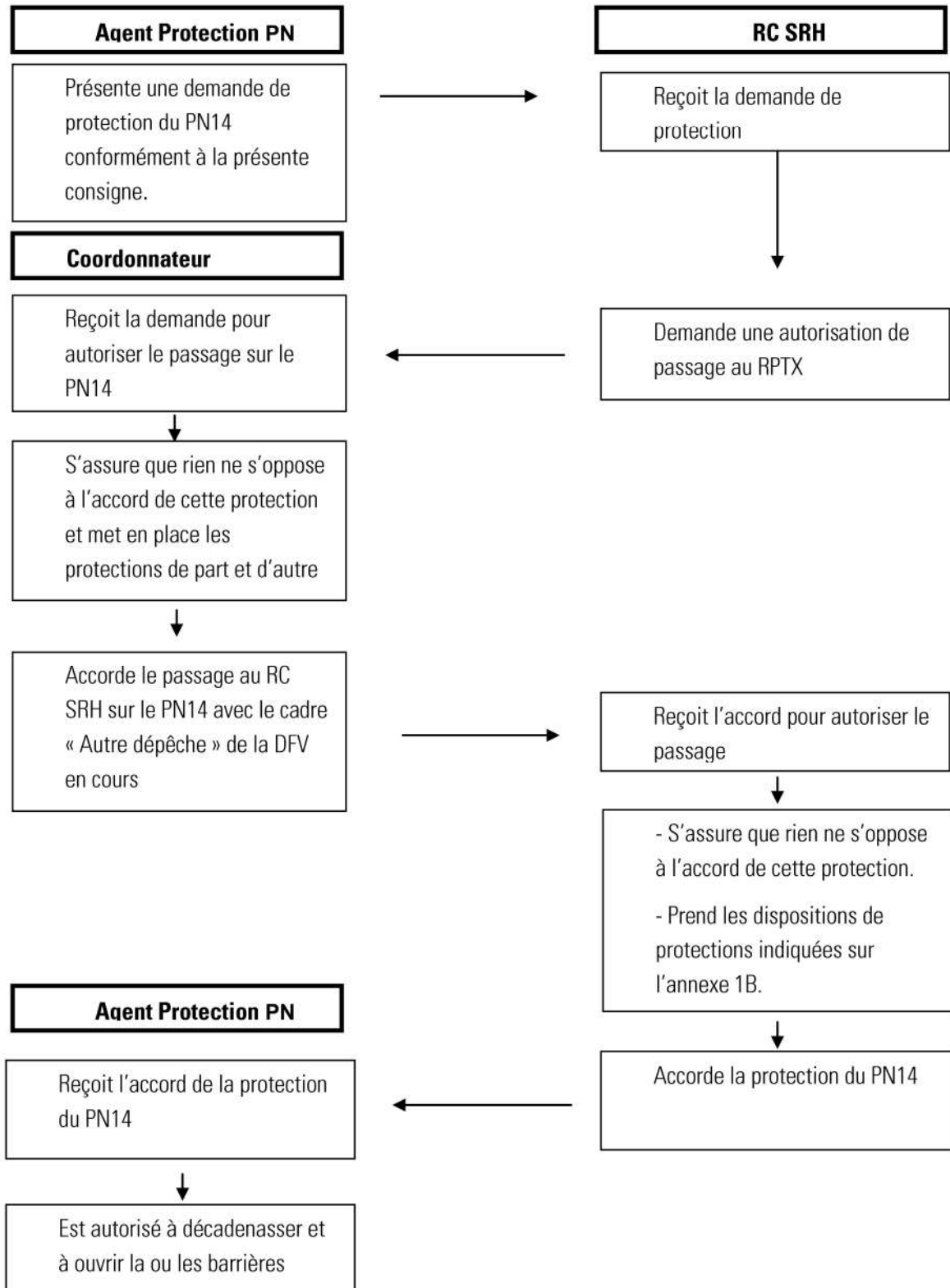
### 4/ Restitution des clés

L'agent de protection PN ramène ensuite la clé au RC du Poste 1 et émerge la feuille de registre clé PN14 (Annexe 2 : Feuille de registre clé PN14).

Si la clé a été prise en TC SUD, la ramener au TC Sud

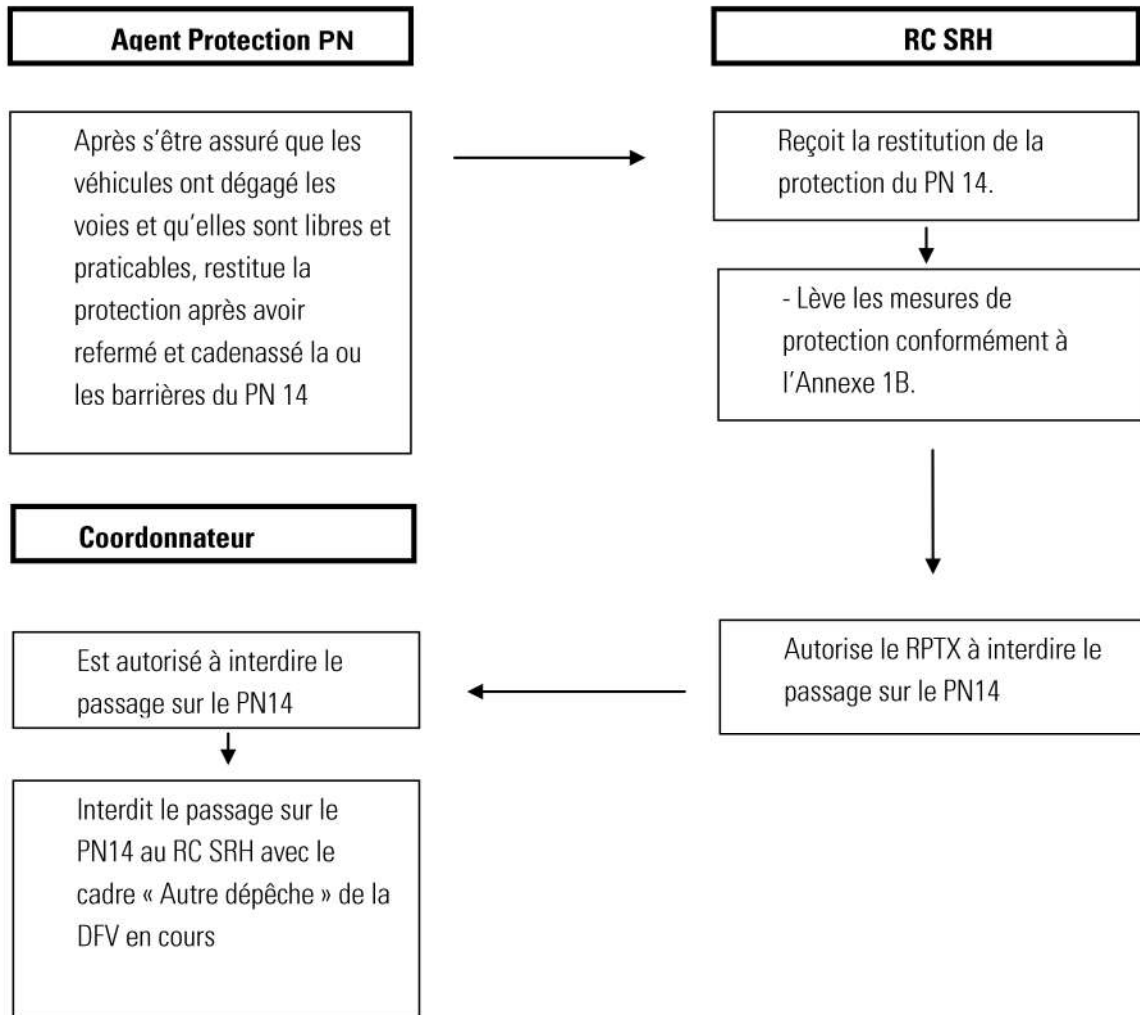
### 5/ La demande de protection si DFV en cours

La demande est faite au RC par l'agent de protection PN par échange de dépêche (Annexe 1A : Fiche de protection du demandeur). La durée de la traversée ne devra pas excéder 15 minutes.



### 6/ Restitution si DFV en cours

A la fin de la traversée du PN14, l'agent de protection PN restitue le PN14 au RC par échange de dépêche (Annexe 1A : Fiche de protection du demandeur). La durée de la traversée ne devra pas excéder 15 minutes.





**ANNEXE 1A : FICHE DE PROTECTION DU DEMANDEUR (AGENT PROTECTION PN)**

<b>D</b>	<b>DEMANDE DE PROTECTION DE L'AGENT DE PROTECTION</b>
<p>Mr.....Agent de l'entreprise.....à Responsable Circulation de Strasbourg Port du Rhin</p> <p>Demande de protection pour utilisation du PN 14.</p> <p>Le.....à.....h.....mn</p> <p>Signature de l'agent de protection <u>ou</u> <input type="checkbox"/> transmis par dépêche N°: .....(1) (1) n° pris au hasard dans la grille ci-dessous</p>	

<b>A</b>	<b>ACCORD DU RESPONSABLE CIRCULATION SRH</b>
<p>RC SRH à Mr.....Agent de l'entreprise....., la protection pour utilisation du PN 14 est assurée.</p> <p>Le .....à .....h.....mn</p> <p>Signature du RC <input type="checkbox"/> Reçu par dépêche .....(1) (1) n° donné par RC SRH</p>	

<b>R</b>	<b>RESTITUTION DE LA PROTECTION PAR L'AGENT DE PROTECTION</b>
<p>Mr.....Agent de l'entreprise.....à RC SRH, cessez la protection du PN14.</p> <p>Le .....à .....h.....mn</p> <p>Signature de l'agent de protection <u>ou</u> <input type="checkbox"/> Transmis par dépêche N°.....(1) (1) n° pris au hasard dans la grille ci-dessous</p>	

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

**ANNEXE 1B : FICHE DE PROTECTION DU RC DE STRASBOURG PORT DU RHIN**

<b>D</b>	<b>DEMANDE DE PROTECTION DE L'AGENT DE PROTECTION</b>
Mr.....Agent de l'entreprise.....à Responsable Circulation de Strasbourg Port du Rhin	
Demande de protection pour utilisation du PN 14.	
Le.....à.....h.....mn	
Signature de l'agent de protection <span style="float: right;"><b>ou</b> <input type="checkbox"/> Reçue par dépêche N°: .....</span>	

<b>P</b>	<b>REALISATION DE LA PROTECTION</b>
Mesures à prendre au poste 1 de Strasbourg Port du Rhin	
<u>Vérification canton libre</u>	
Canton P20 – P21 ou P21 – P20 voie 1 libre	<input type="checkbox"/>
Canton P20 – P21 ou P21 – P20 voie 2 libre	<input type="checkbox"/>
<u>Mesures de protection</u>	
Canton P20 – P21 ou P21 – P20 voie 1 à occuper sur le suivi du cantonnement	<input type="checkbox"/>
Canton P20 – P21 ou P21 – P20 voie 2 à occuper sur le suivi du cantonnement	<input type="checkbox"/>

<b>A</b>	<b>ACCORD DE LA PROTECTION A L'AGENT DE PROTECTION</b>
RC SRH à Mr.....Agent de l'entreprise....., la protection pour utilisation du PN 14 est assurée.	
Le .....à .....h.....mn	
Signature du RC <span style="float: right;"><b>ou</b> <input type="checkbox"/> Transmis par dépêche .....(1)</span>	
(1) n° pris au hasard dans la grille ci-dessous	

<b>R</b>	<b>RESTITUTION DE LA PROTECTION PAR L'AGENT DE PROTECTION</b>
Mr.....Agent de l'entreprise.....à RC SRH, cessez la protection du PN14.	
Le .....à .....h.....mn	
Signature de l'agent de protection <span style="float: right;"><b>ou</b> <input type="checkbox"/> Reçue par dépêche N°.....</span>	
Levée des mesures au poste 1 <input type="checkbox"/>	

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----





## PROCEDURE OUVERTURE PASSAGE CONVOIS AU PN 14

Ne pas tenter de lever les barrières équipées des rallonges !

IL FAUT RESPECTER L'ORDRE SUIVANT :

- Décadenasser le verrouillage entre les barrières :



- Décadenasser et retirer l'axe de maintien de la rallonge :



- Se placer au milieu de la rallonge et la faire coulisser hors de la barrière en tirant vers soi.
- Décadenasser et retirer l'axe de verrouillage pour lever la barrière et replacer l'axe pour le maintien en position levée :



**Les barrières ont été écartées et rallongées pour éviter leur démontage lors des grands convois.**

Info : largeur de passage après avoir retiré uniquement les rallonges :

- 8.5 m côté St Nazaire
- 9.2 m côté Rochelle

AP 017/2017 - Annexe 11  
 Liste des coordonnées des gestionnaires de voirie et forces de l'ordre

Axe	Département	PR début	Début section	PR fin	fin section	CEI	Téléphone	Mail
N363	67	0	Frontière allemande – Lauterbourg	1 + 710	A35 nord	Soufflenheim	03 88 05 75 20	Cei-Soufflenheim.D.Strasbourg.Dir-Est@developpement -durable.gouv.fr
A35 Nord	67	202	RN363	248+642	A35/A4			
A340	67	3+470	A340/RD1340	0	A340/A4			
N2350	67	0	N2350/A35	1+236	N2350/Avenue Herrenschmidt	Strasbourg	03 88 56 61 30	Cei-Strasbourg.District-Strasbourg.Dir-Est@developpement -durable.gouv.fr
A351	67	4+812	A351/N4	0	A351/A35			
A352	67	9+100	A352/D1420	2	A352/A35			
A4	67	0	A4/A4 SANEF – canal Marne-Rhin	7+012	A4/A35			
A35	67	300	A35/A4	319	A35/RN83			
N83	67	42+387	N83/A35	39	N83/N353			
N353	67	3	N83/N353	8+819	N353/pont Pfimlin-frontière allemande			
N4	67	38+317	N4/A351	33+600	N4/D1004			
A35	67	319	A35/A352	446+100	A35 – Limite département 68			
N1083	67	50		52+498				
N59	67	0	D424/D1059	8	Limite 67/68	Ebersheim	03 88 85 03 00	Cei-Ebersheim.D.Strasbourg.Dir-Est@developpement -durable.gouv.fr
N59	67	8	N59 – Limite département 68	18+148	RN59/D459			

AP 017/2017 - Annexe 11  
 Liste des coordonnées des gestionnaires de voirie et forces de l'ordre

Région	Département	Nom du gestionnaire ou forces de l'ordre	Adresse électronique fonctionnelle / téléphone	Libellé complet du service
Grand Est	67	CD67	cteg.erstein@bas-rhin.fr	Unité technique du conseil départemental – Erstein
			ugt.transports-exceptionnels@bas-rhin.fr	Unité Gestion du Trafic - Secteur Entretien et Exploitation - Service de l'Entretien des Routes
		DIR Est	gutenberg-te.cisgt.de-strasbourg.dir@developpement-durable.gouv.fr	CISGT Gutenberg – Transports Exceptionnels
			Cei-Ebersheim.D-Strasbourg.Dir-Est@developpement-durable.gouv.fr	Centre d'entretien et d'intervention d'Ebersheim
			Cei-Soufflenheim.D-Strasbourg.Dir-Est@developpement-durable.gouv.fr	Centre d'entretien et d'intervention de Soufflenheim
			Cei-Strasbourg.District-Strasbourg.Dir-Est@developpement-durable.gouv.fr	Centre d'entretien et d'intervention de Strasbourg
		Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)	dict@cts-strasbourg.fr	Service des installations fixes
		Euron métropole de Strasbourg	norbert.raith@strasbourg.eu	Direction de la Mobilité et des Espaces Publics et Naturels – Département Ouvrage d'art
			voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu	
		Port Autonome de Strasbourg	dedel@strasbourg.port.fr	Direction de la valorisation du domaine
			accueildvd@strasbourg.port.fr	
		SANEF	convois.exceptionnels@sanef.com	Département Support Exploitation-Pôle Transports Exceptionnels
		SNCF OA	alsacetransportexceptionnel@sncf.fr	SNCF RESEAU – Infrapole rhénan – Pôle Régional Ingénierie
		SNCF PN	st-passage-niveau-infrapole-rhenan@reseau.sncf.fr	SNCF RESEAU – Infrapole rhénan – Pôle Organisation Technique Production
		Ville d'Entzheim	mceconi@entzheim.fr	Mairie d'Entzheim – services techniques
		Ville d'Eckbolsheim	police municipale@eckbolsheim.com	Mairie d'Eckbolsheim – police municipale
			technique@eckbolsheim.com	Mairie d'Eckbolsheim – services techniques
		Ville de Haguenau	alan.wurtz@agglo-haguenau.fr	Direction des Mobilités, de la Voirie et des Réseaux - Service Déplacements
			deplacement@agglo-haguenau.fr	
		Ville d'Ilkirsch-Graffenstaden	circulation@ilkirch.eu	Mairie d'Ilkirsch-Graffenstaden
		Ville de Lingolsheim	techniques@lingolsheim.fr	Mairie de Lingolsheim
		Ville de Mundolsheim	accueil@mundolsheim.fr	Mairie de Mundolsheim
		Ville d'Obernai	police@obernai.fr	Mairie d'Obernai – Police municipale
		Ville de Sarre-Union	mairie@ville-sarre-union.fr	Mairie de Sarre-Union
			mcdaug@ville-sarre-union.fr	
			rludmann@ville-sarre-union.fr	
		Ville de Sélestat	ville-mairie@selestat.fr	Mairie de Sélestat – Direction des Infrastructures de Voirie
ddsp67-boe-selestat@interieur.gouv.fr	Commissariat de Sélestat			
Ville de Strasbourg	daniel.achi@strasbourg.eu	Direction de la Réglementation Urbaine - Service Réglementation de la Circulation		
	nicolas.gangloff@strasbourg.eu			
EDSR 67	03 88 37 53 32	Groupement de gendarmerie départementale - Escadron de sécurité routière du Bas-Rhin		
DDSP 67	03 90 23 17 14	Direction départementale de la sécurité publique – Strasbourg		
CRS ALA	03 88 77 72 50	Compagnie républicaine de sécurité routière Lorraine-Alsace détachement de Strasbourg		